

**SCoT du Born**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Sur les dispositions du projet de SCoT (Schéma de cohérence territoriale) du Born

Par arrêté n° 2019-01 en date du 22 octobre 2019, la présidente du Syndicat mixte du SCoT du Born a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de SCoT.

L'objet de cette enquête publique est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations sur les dispositions de ces documents. Le SCoT est un document de planification qui définit les grandes orientations d'aménagement à l'échelle du territoire du Born (2 Communautés de communes regroupant au total 13 communes) pour le long terme à l'horizon 20 ans. C'est un document qui définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Il doit répondre à des questions essentielles telles que l'équilibre entre les zones urbanisées et naturelles, les orientations du développement économique, de l'habitat, des services publics, de l'ensemble des choix qui conduisent vers un modèle de développement durable. Le SCoT composé d'un diagnostic, d'un Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et d'un Document d'orientations et d'objectifs (DOO) s'imposera au travers de ses prescriptions et recommandations dans un principe de compatibilité avec les documents d'urbanisme locaux.

L'enquête publique sera ouverte à compter du **lundi 18 novembre 2019 à 9 h** jusqu'au **jeudi 19 décembre 2019 à 12 h** inclus, pour une durée de 32 jours.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Syndicat mixte du SCoT du Born sera soumis à l'approbation du comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Born.

**M. Daniel DECOURBE**, capitaine honoraire de gendarmerie, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal administratif de Pau, par décision du 25 septembre 2019.

Le projet de SCoT du Born, ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront déposés : au siège du Syndicat mixte du SCoT du Born ; aux sièges des deux Communautés de communes membres, à savoir, la Communauté de communes de Mimizan, et la Communauté de communes des Grands Lacs ; à la mairie de Biscarrosse (service urbanisme), du lundi 18 novembre 2019 à 9 h jusqu'au jeudi 19 décembre 2019 à 12 h inclus, pour une durée de 32 jours, et ce aux jours et heures habituels d'ouverture du siège du Syndicat mixte du SCoT du Born, des Communautés de communes susvisées et de la mairie de Biscarrosse.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers : sur support papier et numérique, au siège du Syndicat mixte du SCoT du Born, aux sièges des deux Communautés de communes membres, et de la mairie de Biscarrosse aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (l'adresse des sièges du SCoT du Born et de la Communauté de communes des Grands Lacs sera transférée, à compter du 9 décembre 2019, du 136, rue Jules-Ferry à place du 14-Juillet, centre administratif de Parentis-en-Born) ; sur le site Internet du Syndicat mixte du SCoT du Born à l'adresse suivante : [www.scotduborn.com](http://www.scotduborn.com)

dans la rubrique ENQUÊTE PUBLIQUE ; sur un poste informatique mis à disposition au siège du Syndicat mixte du SCoT du Born, aux sièges des deux Communautés de communes membres et de la mairie de Biscarrosse aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ; sur demande et à ses frais auprès des autorités compétentes, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Chacun pourra : consigner ses observations sur les registres d'enquête ; au siège du Syndicat mixte du SCoT du Born, aux sièges des deux Communautés de communes membres et de la mairie de Biscarrosse aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, du lundi 18 novembre 2019 à 9 h jusqu'au jeudi 19 décembre 2019 à 12 h inclus (l'adresse des sièges du SCoT du Born et de la Communauté de communes des Grands Lacs sera transférée, à compter du 9 décembre 2019, du 136, rue Jules-Ferry à place du 14-Juillet, centre administratif de Parentis-en-Born) ; l'adresser, de manière qu'il/elles parviennent avant la clôture de l'enquête soit avant le **jeudi 19 décembre 2019 à 12 heures précises**, avec pour objet Enquête publique SCoT du Born : par écrit au président de la commission d'enquête publique, au siège du Syndicat mixte du SCoT du Born à l'adresse suivante : 136, rue Jules-Ferry, 40160 Parentis-en-Born, par mail à l'adresse suivante : [enquetepublique@scotduborn.com](mailto:enquetepublique@scotduborn.com)

Les observations ainsi transmises seront versées dans les meilleurs délais aux registres ouverts pour l'enquête publique relative à la procédure précitée, ainsi que sur le site Internet du SCoT du Born : [www.scotduborn.com](http://www.scotduborn.com)

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

**Le lundi 18 novembre 2019, de 9 h à 12 heures, à Parentis** (au siège du Syndicat mixte du SCoT du Born, 136, rue Jules-Ferry à Parentis-en-Born).

**Le mercredi 27 novembre 2019, de 14 h à 17 heures, à Mimizan** (au siège de la Communauté de communes de Mimizan).

**Le lundi 2 décembre 2019, de 14 h à 17 heures, à la mairie de Biscarrosse** (service urbanisme).

**Le vendredi 13 décembre 2019 de 9 h à 12 heures, à Mimizan** (au siège de la Communauté de communes de Mimizan)

**Le jeudi 19 décembre 2019, de 9 h à 12 heures, à Parentis** (au nouveau siège du Syndicat mixte du SCoT du Born, place du 14-Juillet, centre administratif de Parentis-en-Born).

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire-enquêteur qui transmettra aux présidents du Syndicat mixte du SCoT du Born et du Tribunal administratif de Pau, son rapport et ses conclusions motivées séparées, dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours à compter de la réception par ce dernier des registres d'enquête et des documents annexés, le responsable du SCoT, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du SCoT disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera adressée par la Présidente du Syndicat mixte du SCoT du Born, à M. le Préfet des Landes, aux présidents des deux Communautés de communes membres et à l'ensemble des maires des communes membres.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, au siège du Syndicat mixte du SCoT du Born, en préfecture des Landes, aux sièges des deux Communautés de communes membres et dans les mairies des communes membres aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site Internet du Syndicat mixte du SCoT du Born. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande et à leurs frais auprès des autorités compétentes.

Conformément à l'article R.104-7 du Code de l'urbanisme, le projet de SCoT du Born a été soumis à évaluation environnementale. Dans ce cadre la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Nouvelle-Aquitaine a rendu un avis le 7 août 2019.

L'ensemble des avis des personnes publiques associées et consultées à cette procédure, dont la Mission régionale d'autorité environnementale, est intégré au dossier de SCoT soumis à enquête publique.

M<sup>me</sup> la Présidente du Syndicat mixte du SCoT du Born compétente en matière de SCoT peut être consultée à ce sujet au siège du Syndicat mixte du SCoT du Born, 136, rue Jules-Ferry, 40160 Parentis-en-Born (puis place du 14-Juillet, centre administratif de Parentis-en-Born), à compter du 9 décembre 2019.

Fait à Parentis-en-Born, le 22 octobre 2019.  
Virginie PELTIER, la présidente, Syndicat mixte du SCoT du Born.

## Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €

Commune de Saint-Pierre-du-Mont

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur : Ville de Saint-Pierre-du-Mont, 1, avenue Georges-Sabde, 40280 Saint-Pierre-du-Mont, M. Joël Bonnet, maire.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Objet du marché : souscription des contrats d'assurances pour la commune.

Présentation des lots :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes.

Classification CPV : Objet principal : 66515000-3

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes.

Classification CPV : Objet principal : 66516000-0

Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes.

Classification CPV : Objet principal : 66514110-0

Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité.

Classification CPV : Objet principal : 66513000-9

Caractéristiques principales : Réalisation continue de prestations homogènes sur une durée maximale de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Variante libre : Non.

Variante imposée : Oui.

Conditions relatives au marché :

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : En application des articles R. 2142-19 à R. 2142-24 du Code de la commande publique et au vu des conditions spécifiques requises en matière de marché d'assurance, les opérateurs économiques groupés devront, au stade de l'attribution, adopter la forme juridique d'un groupement conjoint avec mandataire.

Le dossier de consultation des entreprises est intégralement et gratuitement téléchargeable sur le site Internet : <https://marchespublics.landespublic.org> sous la référence « ASSUR2020 »

Date limite de réception des offres : le vendredi 6 décembre 2019 à 12 heures.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le vendredi 15 novembre 2019.

Le maire, M. Joël BONNET.

## Ventes aux enchères

### Ventes volontaires

SCP GUILLERME METRAL, huissiers de justice associés  
Avenue d'Aspremont, BP 27, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse  
Tél. 05 58 77 00 46, email : [scp-huissiers-tyrosse@orange.fr](mailto:scp-huissiers-tyrosse@orange.fr)

### VENTE AUX ENCHÈRES VOLONTAIRES LE VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

À 14 heures : au garage Guyat - Citroën,  
205, route de Bayonne, à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230).

Véhicule : Un véhicule Mazda MX5, 2007, essence, 19 150 km.

Vente : à 13 h 30.

À 15 h 30 : 81, route de Mollets, à Azur (40140).

Vide-maison : Mobilier, lots de vaisselle, électroménagers, outils de jardinage, etc.

Vente : à 15 h 30.

SUD  
OUEST

### Un cadre unique pour vos séminaires



Chefs d'entreprise,  
donnez une autre dimension  
à vos réunions et séminaires.

Le journal SUD OUEST  
vous ouvre ses portes en bord  
de Garonne,  
avec une vue imprenable  
sur les quais de Bordeaux.

Surprenez vos collaborateurs  
et clients :  
faites-les découvrir les coulisses  
d'un groupe de presse.



contact :  
[seminaires@sudouest.fr](mailto:seminaires@sudouest.fr)  
05 35 31 35 51

## Carnets

Hommages et messages sur [www.carnet.sudouest.fr](http://www.carnet.sudouest.fr)  
votre service au 05 35 31 29 37 ou sur [so.carnets@sudouest.fr](mailto:so.carnets@sudouest.fr)

### Avis d'obsèques

660295

#### LAGRANGE BON-ENCONTRE (47) BOË (47)

Ses enfants et leurs conjoints,  
Jean-Claude DESPET et Martine,  
Marie-Josette CHAUVEAU et son mari Jean-Pierre,  
Maryse DESPET,  
Marie-Viviane DESPET et Olivier ;  
Stéphane DESPET (†), Sabine GARRABOS et Julien HERRERO,  
ses petits-enfants ;  
Maillys GARRABOS, son arrière-petite-fille ;  
les familles CABANNES et GOUPI,  
parents et alliés  
ont la douleur de vous faire part  
du décès de

M<sup>me</sup> Juliette DESPET,  
née CABANNES,

survenu le 18 novembre 2019, à l'âge de 96 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu ce vendredi 22 novembre 2019, à 11 heures,  
en la basilique Notre-Dame de Bon-Encontre, suivie de l'inhumation  
dans le caveau familial, à 14 heures, au cimetière de Losse.  
La famille remercie par avance toutes les personnes qui, par leur présence  
ou leurs marques de sympathie, s'associeront à sa peine.

PF Bolognini  
Laroque-Timbaut, 05.53.95.90.96  
Pont-du-Casse, 05.53.66.00.10.

660194

#### SAINT-PANDELON

Simone PEYRES, son épouse ;  
Françoise et Didier BOISVERT,  
Claude PEYRES et Françoise FERRERA,  
Michel PEYRES,  
Cathy et Jean-Yves GARBAGE,  
Christine et Jean-Marc LANUSSE,  
Sandrine et Christophe LAURIN,  
ses enfants ;  
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,  
Jean, Jany, Annie, Jeanine, son frère, ses sœurs, et leur famille ;  
les familles PEYRES et TASTET, parents et amis  
ont la douleur de vous faire part du décès de

Christian Bernard PEYRES,

survenu à l'âge de 82 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées en l'église Saint-Barthélemy  
de Saint-Pandelon, le vendredi 22 novembre 2019, à 14 h 30.  
Les visites se font à la chambre funéraire de Dax, 57, route de Tercis.  
Pas de plaques, les fleurs peuvent être remplacées par des dons  
pour la recherche médicale.

Groupes funéraires du pays dacquois, Ets Theux, 57, route de Tercis, Dax, tél. 05.58.90.81.81.

660343

#### POUILLON DAX

M<sup>me</sup> Simone LOUBET, son épouse ;  
M<sup>me</sup> Maryse LOUBET  
et M. Jean-Marie VIGNES,  
M<sup>me</sup> Karine LOUBET  
et M. Jacques LARTIGAU,  
ses filles et leurs conjoints ;  
Paul COCOYNACQ, son petit-fils adoré ;  
M<sup>me</sup> Yvette LESCLAUZE,  
M<sup>me</sup> Odette DARBOUCABE,  
M<sup>me</sup> Ginette PUYAU, ses sœurs,  
et leurs enfants ;  
M<sup>me</sup> Henriette LOUBET et ses enfants,  
M<sup>me</sup> Francine EMPEYROUX-BROUCAS,  
ses cousines ;  
les familles LOUBET, LANOT,  
GAILLARDET-PEDEBOSCO,  
LACHAPPE, BÉGU,  
parents et amis  
ont la tristesse de vous faire part  
du décès de

M. Gérard LOUBET,

survenu à l'âge de 92 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées  
le vendredi 22 novembre 2019,  
à 15 heures, en l'église de Pouillon.  
La famille ne recevra pas de  
condoléances, on s'inscrira.  
Les visites se font au funéraire  
de Pouillon.  
Le présent avis tient lieu de faire-part.

Funéraire, PF Philippe,  
Pouillon, tél. 05.58.98.20.74.

660144

#### VILLENEUVE-DE-MARSAN SAINT-CRICO-VILLENEUVE

M<sup>me</sup> Dominique LAFFARGUE,  
son épouse ;  
M. et M<sup>me</sup> Daniel et Gisèle LAFFARGUE,  
ses parents ;  
Céline, sa sœur, et son compagnon ;  
les familles TACHON, PAILLE et CLAVÉ,  
Christine et Patrick, Serge et Nadia,  
Imanol, ses amis,  
ont la douleur de vous faire part  
du décès de

M. Thierry LAFFARGUE,

survenu à l'âge de 55 ans.

Ses obsèques auront lieu  
le lundi 25 novembre 2019, à 10 heures,  
en l'église de Villeneuve-de-Marsan.  
Selon la volonté de Thierry,  
sa crémation aura lieu dans l'intimité  
familiale.

Un registre sera ouvert  
pour l'expression des condoléances.  
Thierry repose au funéraire Tisné  
de Villeneuve-de-Marsan.

PF Tisné, avenue des Pyrénées,  
Villeneuve-de-Marsan,  
tél. 05.58.45.39.39.